

## FICHE D'INSCRIPTION

Nom de l'enfant :  Prénom de l'enfant :   
Date de naissance :  Age :   
Adresse :   
Téléphone :  E-mail :

Votre enfant mange-t-il du porc ?  Oui  Non

**COCHEZ LE OU LES MINI-CAMPS QUE VOUS SOUHAITEZ RÉSERVER POUR VOTRE ENFANT**  
*Attention, aucun remboursement ne pourra avoir lieu sauf si l'annulation est trois semaines avant le début des ALSH*

### Le séjour été 2026 *Du samedi 18 juillet au vendredi 24 juillet 2026*

#### Village de Borée en Ardèche

Sensations fortes : Escalade sur paroi naturelle, grimpe d'arbres et luge d'été

Esprit d'aventure : Tir à l'arc, accrobranche et bivouac mémorable près du lac de Saint-Martial (baignade, paddle, barbecue et pédalo).

Exploration : Randonnées pour tous, ascension des sucus volcaniques et découverte du Mont Mézenc ou du Gerbier de Jonc.

Culture & Détente : Immersion médiévale au Puy-en-Velay, flânerie sur les marchés provençaux du Cheylard ou après-midi détente au complexe nautique.

#### Séjour été 2026

Du lundi 18 juillet au vendredi 24 juillet 2026

*Sous réserve de disponibilité de place, inscription par ordre d'arrivée*

*Toute facture doit être réglée avant le début des ALSH, elle sera envoyée pour confirmer l'inscription de l'enfant  
Veuillez prendre connaissance du règlement sur le site de la Communauté de Communes du Pays de la Serre  
En cas d'absence injustifiée, les familles ayant perçu l'aide de la CAF et/ou communale devront reverser les sommes perçues*